le travail

Edition nationale
volume 54, numéro 1
février 1979

Canada Post Postes Canada
Postage paid Port payé
Third class Troisième classe
Montreal
B-889

CSN

pour une grève "illégale" en 1967 à Baie Comeau

LA CSN CONDAMNÉE À $10,000,000

La centrale porte la cause en appel. "Il n'y aura jamais d'augmentation de cotisations pour payer une telle amende", a déclaré le président de la CSN, Norbert Rodrigue, devant le Conseil confédéral.

"Il y a deux justices: une pour les Riches, l'autre pour les Pauvres!", devait-il ajouter en conclusion.

Norbert Rodrigue comparait ainsi le jugement Masson nous condamnant avec les jugements de Cour contre des patrons ou des cartels de patrons: l'amende ridicule imposée aux compagnies de sucre pour s'être entendues entre elles pendant cinq ans pour faire monter le prix du sucre; ou encore la compagnie de Gaz Métropolitain, tenue criminellement responsable de la mort d'un travailleur, qui est condamnée à une amende symbolique d'à peine $300. Et la liste pourrait durer, durer. Pour un grand nombre des 525 travailleurs québécois qui ont perdu la vie au travail dans les seules années 1976 et 1977, ou pour les 16,258 autres qui ont été frappés d'incapacité permanente durant la même période.

Et quelles condamnations pour les patrons? L'acquittement ou des peines symboliques, minimes. Mais quand il s'agit des travailleurs, de la CSN, la leçon à donner n'est jamais trop forte, la peine exigée trop lourde. Il s'agit vraiment d'intimidation: depuis toujours, avec la police à Duplessis, l'emprisonnement des présidents, les injonctions, les amendes, les patrons et le gouvernement tentent de neutraliser par intimidation le mouvement ouvrier, le forcer à adopter une attitude d'autorité vis-à-vis les ouvriers, un peu comme une armée le fait avec ses soldats. Pour exemples: l'ordre du tribunal d'interdire la solidarité dans le conflit de la Commonwealth Plywood. Comme le soutient également le jugement Masson.

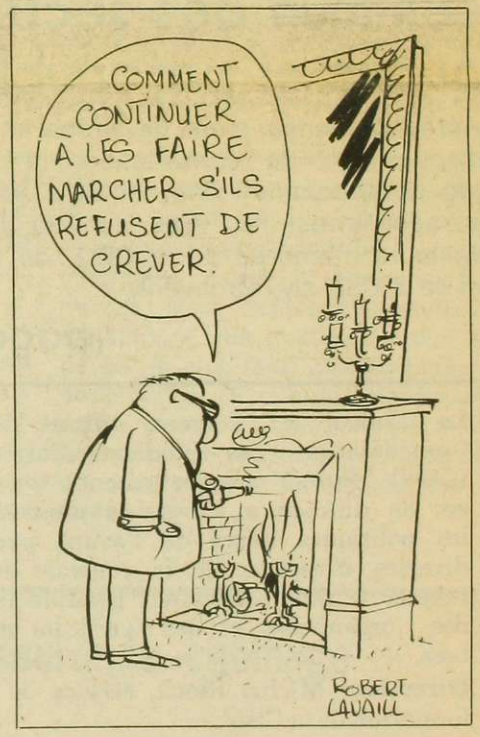

face à la crise

IMPLANTONS NOS REVENDICATIONS DANS NOS SYNDICATS

Le dernier congrès de la CSN, tenu en juin 1978, a mis de l'avant plusieurs revendications: sur les fermetures d'usines, les coupures de postes, le chômage, sur la santé et la sécurité au travail, sur le retrait de la procédure d'injonction dans les relations de travail. Le Congrès a également décidé de procéder à une consultation des syndiqués CSN avant d'en arriver à un Congrès spécial sur la question nationale.

Il ne suffit cependant pas d'adopter des résolutions en congrès pour qu'elles soient discutées dans tous les syndicats, pour qu'elles soient simplement connues, même dans tous les syndicats. Or il est primordial que les politiques mises de l'avant lors des congrès de la CSN aient la plus large diffusion possible parmi les travailleurs et les travailleurs CSN en particulier.

C'est pourquoi le mouvement a tenu depuis le début février et tient encore jusqu'à la fin mars des congrès régionaux où se rencontrent les représentants de chaque syndicat local et où ils se voient confier la tâche de retourner dans leurs syndicats diffuser l'information reçue.

(pages 6 et 7)

BAISSE DES COTISATIONS À LA CSN À COMPTER DU 1er MARS

En effet, les syndiqués CSN connaîtront une baisse de cotisations moyenne de $0.75 par mois et par membre. Cette baisse découle du passage, lors du dernier congrès, des cotisations syndicales au pourcentage et ce sont les plus bas salariés qui en profiteront le plus.

Les syndicats locaux ont la possibilité de conserver cette somme dans leur caisse ou de la retourner à leurs membres.

le travail

janvier–février 1979

fêtons la journée internationale des femmes

Pour une quatrième année, les travailleurs et travailleuses profitent du 8 mars pour mettre de l'avant leurs revendications prioritaires concernant la condition féminine.

page 4

implantons nos revendications dans nos syndicats

Le renforcement de notre mouvement passe par l'implantation de plus en plus grande que connaîtront nos revendications parmi les travailleurs de la base.

pages 6 et 7

le troisième front commun des secteurs public et parapublic

Après de longs mois de préparation, de discussions, de consultation, le troisième front commun des secteurs public et parapublic est né. Près de 200,000 travailleurs membres de la CEQ, de la FTQ et de la CSN s'y retrouvent.

page 10

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). Publié mensuellement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les diverses instances de la centrale et de refléter le plus fidèlement possible la vie des organismes et des syndicats membres.

Direction: Michel Rioux, service de l'information de la CSN.

Responsable: Jacques Gauthier.

Rédaction: Jacques Gauthier, Clément Gaumont et toutes les personnes ou groupes dont les noms apparaissent en fin d'articles.

Photographie: Jean-Claude Champagne et Pierre Gauvin-Evrard.

Le journal Le Travail n'est pas responsable des textes qui lui sont envoyés pour publication. Le responsable ainsi que la direction se réservent le droit de publier ou non ces textes, selon les besoins. Il est également compris que les textes peuvent être réécrits ou plus simplement servir de base à un nouveau texte.

La reproduction et l'utilisation de textes publiés est non seulement permise mais encouragée.

Commonwealth Plywood: une victoire syndicale

MAIS LA LUTTE EST LOIN D'ÊTRE TERMINÉE

Le 4 janvier dernier, le juge Germain Jutras suite à une entente intervenue le 16 novembre dernier entre la Commonwealth Plywood, le syndicat CSN et l'Union Internationale des Rembourreurs, imposait une convention collective qui constituait un grand pas en avant quand on la compare aux quelques feuilles de papier qui tenaient lieu de convention alors que les employés étaient affiliés à l'Union Internationale des Rembourreurs.

Dans cette convention imposée, le juge Germain Jutras avait maintenu les demandes CSN quant à l'ancienneté, c'est-à-dire que la liste d'ancienneté a été établie à partir de la date d'embauche de chacun des employés de la Commonwealth Plywood, quelque ait été leur rôle dans la grève. Ce retour au travail devait se faire à compter du 20 janvier.

Le patron de la Commonwealth Plywood avait donc jusqu'au 20 janvier pour réembaucher 32 des employés en grève et faire autant de mises à pied des gens de l'intérieur en tenant compte de l'ancienneté.

Le 19 janvier, 7 grévistes recevaient un télégramme les rappelant au travail. Le lundi 22, 6 d'entre eux se présentaient au travail. Dans la semaine du 22 janvier, il y avait 80 employés au travail, soit 72 personnes de l'intérieur, 6 grévistes et deux contremaîtres au lieu de 32 grévistes et 41 personnes de l'intérieur. Donc, il n'y avait pas respect de la convention collective et de la sentence arbitrale.

Beaucoup plus, le patron mettait 18 employés de l'intérieur à pied sans respecter l'ancienneté. Encore une fois, un défi de la sentence arbitrale. Puis le 30 janvier, après avoir essayé de négocier avec le syndicat CSN de hausser le nombre d'employés à 86, le patron devant son échec, décidait alors de fermer le département du plywood et faisait ainsi passer le nombre d'employés à 53... sans respecter l'ancienneté!

Comme pour montrer encore sa mauvaise foi, les employés grévistes ne récupéraient pas, pour certains, les emplois qu'ils occupaient avant. Et, la cerise sur le gâteau, il décidait de ne pas leur accorder les augmentations prévues à la convention collective. Si certains obtenaient .75¢ d'augmentation au lieu des $1.15 prévus, d'autres subissaient une diminution de salaire par rapport à ce qu'ils gagnaient en septembre '77, soit avant le début de la grève. Ainsi, un travailleur à $4.85 avant le début du conflit touche actuellement $4.25, et ainsi de suite pour la majorité d'entre eux.

Le juge Jutras fut donc saisi du non-respect de la sentence arbitrale par le patron. Dans son jugement, le juge déclare: "J'ai l'impression que l'employeur est en train de faire la même chose qu'avant septembre 1977... Je doute que cette façon de jouer réponde aux principes de bonne foi et de bonne administration... Cette mésentente est imputable à l'employeur très clairement..." Le juge conclut en obligeant la Commonwealth Plywood à donner plein salaire à tous ceux qui devraient être au travail mais qui, parce que l'ancienneté n'est pas appliquée, sont actuellement sans travail.

Tout ça, ce n'est pas réglé. Car Mister Caine a décidé qu'il n'allait pas respecter le jugement du juge Poitras. Mister Caine a décidé qu'il allait rire du juge, du ministre du Travail et du ministre de la Justice.

C'est à suivre...

agenda du mouvement

3 mars

Etats généraux des travailleuses salariées québécoises à Québec, au Centre municipal des Congrès. Un manifeste de lutte permanente y sera adopté.

8 mars

Journée internationale des femmes: manifestation et soirée populaire à Montréal, au Cégep Maisonneuve.

18-22 avril

Congrès du Conseil central de Montréal (CSN) sous le thème *"L'unité est possible et nécessaire"*.

1er mai

Fête internationale des travailleurs: manifestation nationale sous le thème du droit au travail ainsi que des droits et libertés.

2-4 mai

Congrès du Conseil central de Thetford (CSN).

18-20 mai

(Ces dates sont sujet à révision) - Congrès spécial de la CSN sur la question nationale.

opinions sur la question nationale

Pour préparer le congrès spécial sur la question nationale, faisons parvenir les résultats de nos rencontres de discussions, nos commentaires, nos critiques au **comité d'orientation de la CSN, a/s Norbert Rodrigue, 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1.**

la csn condamnée à $10,000,000

UNE JUSTICE DE CLASSE

Il y a deux justices l'une visant les travailleurs et plus particulièrement les travailleurs organisés, l'autre ménageant les patrons. Une justice protégeant la machinerie, la production et les profits, l'autre abandonnant les travailleurs à leur insécurité, à leur chômage, à leurs maladies. Il y a longtemps que les travailleurs québécois ont compris ça: on a plus de chances d'être bien jugés si on est riche et puissant que si on est pauvre et faible.

UN JUGE QUI ASSIMILE LA CSN À L'ARMÉE

L'amende imposée par le juge Masson approche actuellement les $10 millions de dollars. En fait, il s'agit d'une amende de $5,981,424. pour dommages à laquelle s'ajoutent les intérêts accumulés depuis 1967 ainsi que les divers frais de Cour. Donc plus de $10 millions au total parce qu'en mai 1967 les cuvistes de la Canadian British Aluminium, de Baie Comeau, aujourd'hui la Reynolds Aluminium, avaient arrêté de travailler suite à un désaccord persistant avec la direction, notamment en matière d'évaluation de la tâche de ces cuvistes.

Mais le juge Masson, dans son jugement, n'a nullement tenu compte des responsabilités de la compagnie dans le conflit de travail qui a alors éclaté. Au contraire, le juge impute au syndicat et à son président d'alors, Gilbert Raymond, la responsabilité du débrayage parce qu'il n'a pas ordonné à "ses" ouvriers de retourner au travail. La remarque est également faite à la CSN, comme si la structure syndicale de notre centrale en était une d'autorité, du sommet à la base. L'autonomie des syndicats locaux, de toute évidence, le juge Masson ne connaît pas ça. A ce sujet, d'ailleurs, le jugement Masson est intéressant: en parlant des travailleurs qui sont sortis en grève, il déclare qu'ils ont été manipulés par les dirigeants syndicaux; lorsqu'il s'agit, par contre, d'ordonner aux ouvriers de rentrer au travail, c'est de responsabilité qu'il parle en pointant les leaders syndicaux.

Donc, sortir en grève, c'est être manipulés, c'est agir en moutons et retourner au travail c'est démontrer son sens des responsabilités.

Notons finalement que le seul groupe syndical acquitté par le juge, oh hasard!, est la Fédération Démocratique de la Métallurgie, des Mines et des Produits chimiques; "démocratique" parce qu'en 1972 cette fédération est passée du côté de la CSD. Elle fut ainsi acquittée parce "qu'à l'impossible nul n'est tenu".

Nous, on a plutôt l'impression que le juge, lui, ne visait que la CSN. La CSD, elle est gentille.

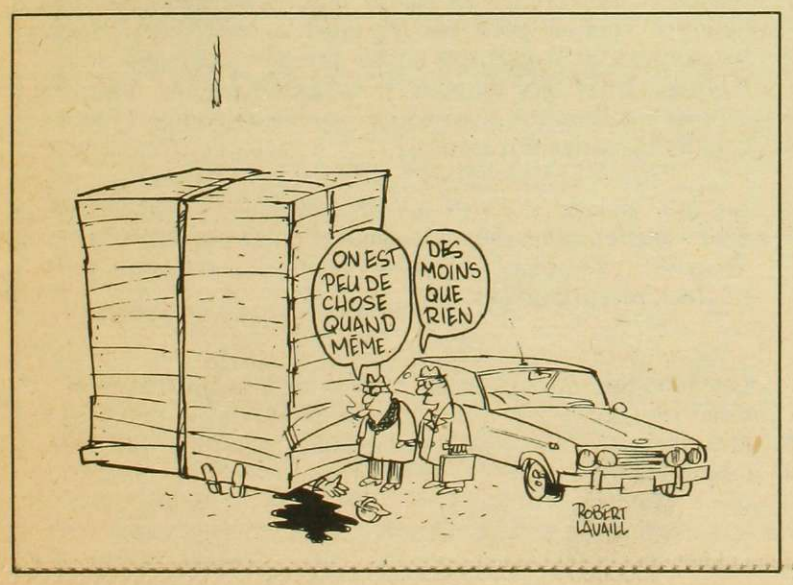

$300 D'AMENDE À LA COMPAGNIE POUR LA MORT D'UN OUVRIER À GAZ MÉTROPOLITAIN

Deux justices. Au Gaz Métropolitain, en janvier 1974, un travailleur de l'usine de Lasalle Coke passe à travers une dalle en mauvais état, fait une chute d'une centaine de pieds et se tue. La responsabilité de la compagnie est évidente puisqu'elle avait déjà été avisée par un mémo syndical du mauvais état de la dalle. Elle avait cependant négligé d'effectuer les réparations comme l'avaient exigé les travailleurs. L'enquête du coroner a eu lieu, la preuve de négligence de la part de la compagnie a été faite et la compagnie a été effectivement reconnue criminellement responsable de la mort de l'ouvrier Dubord. Mais que vaut la vie d'un travailleur si de l'aluminium et de la machinerie valent $10,000,000? La compagnie de Gaz Métropolitain fut condamnée à moins de $300 d'amende. La faute que l'on lui a reproché: d'avoir négligé de barrer un passage dangereux. Tout commentaire est inutile. On comprend qu'un homme, dans notre système économique, c'est une machine plus facile à remplacer que celles que l'on retrouve dans les alumineries.

ET QU'EN SERA-T-IL MAINTENANT SUITE À LA MORT DES 3 OUVRIERS DE LA COMPAGNIE CHAGNON?

Et que penser maintenant de la mort par asphyxie des trois apprentis-électriciens dans l'est de Montréal en juillet 1978? Ces trois apprentis étaient à l'emploi de la compagnie Chagnon, laquelle sous-contractait alors pour l'Hydro-Québec. Le vendredi précédant l'accident mortel, qui est survenu le lundi matin, les trois travailleurs avaient fait état d'une odeur suspecte dans leur trou d'homme. A leur retour au travail le lundi matin, ils avaient avisé leur contremaître que la même odeur subsistait et qu'il leur semblait dangereux de continuer à travailler dans de telles conditions. Lequel contremaître leur avait refusé l'arrêt de travail sous prétexte que la compagnie n'avait pas le temps d'arrêter les travaux pour faire des vérifications ou apporter des améliorations, telles qu'une meilleure ventilation. Un inspecteur de l'Hydro, l'ingénieur responsable de la région-est, est même passé sur le chantier et fut mis au courant des craintes des trois travailleurs. Ce à quoi l'ingénieur répliqua qu'on n'arrête pas un chantier après deux jours seulement.

Or à 11 heures, le même jour, les trois apprentis-électriciens étaient morts, asphyxiés par un gaz extrêmement dangereux, l'hydrogène sulfureux (H2S), mortel à 30 parties par million.

La compagnie Chagnon est criminellement responsable

L'enquête du coroner Maurice Laniel a démontré les faits suivants: sur ce chantier, le code de la construction était violé d'un bout à l'autre; aucune norme de sécurité n'était respectée. La compagnie Chagnon fut donc tenue criminellement responsable de la mort des trois travailleurs pour ne pas avoir pris les mesures de sécurité nécessaires et pour avoir fait preuve d'insouciance par rapport à la sécurité sur le chantier de construction.

Et qu'en est-il des condamnations qui devraient s'ensuivre? Le dossier est entre les mains du ministère de la Justice, à qui il revient de porter des accusations au criminel. Et si cela se passe comme d'habitude, ce sera long, très long avant qu'un jugement ne soit rendu. Et nous verrons alors quelle est l'importance de la vie de trois travailleurs en comparaison avec la machinerie de la Reynolds Aluminium.

8 mars journée internationale des femmes

SI ON EST ENSEMBLE

Pour une quatrième année de suite, nous fêtons le 8 mars en front commun CSN-CEQ-FTQ. Cette année les travailleuses syndiquées québécoises veulent faire de la journée internationale des femmes le temps fort d'une lutte qu'elles veulent maintenant permanente. Fini les 8 mars qui ne sont que des parenthèses que l'on referme le 9 mars au matin.

La lutte des femmes, une lutte collective

Les activités entourant le 8 mars cette année seront donc des lieux privélégiés pour mettre de l'avant nos revendications, établir des stratégies et décider de moyens d'action qui nous permettront de poursuivre notre lutte durant toute l'année. Ainsi, le front commun des trois centrales sur la condition féminine invite tous les travailleurs et travailleuses à se joindre au mouvement international de manifestations, de revendications et de solidarité qui se manifeste à l'occasion du 8 mars et à faire le point sur nos revendications et nos luttes communes, principalement celles concernant nos priorités:

- **congés de maternité payés,**
- **réseau public et gratuit de garderies,**
- **à travail de valeur égale, salaire égal,**
- **avortement et contraception libres et gratuits.**

L'année 1979 exigera une forte mobilisation de toutes les travailleuses Québécoises étant donné les dossiers d'actualité qui nous concernent. Telles les suites à donner au fameux rapport du Conseil du statut de la Femme **Egalité et Indépendance** ou la loi-cadre sur les services de garde que le gouvernement québécois se prépare à présenter, telle la lutte contre l'ordonnance sur le congé de maternité. Enfin, il ne faudrait oublier que les questions concernant la condition féminine seront très importantes dans la prochaine lutte du front commun du secteur public et parapublic: égalité de salaire, congé de maternité payé, droits parentaux et service de garderies.

Le 8 mars est maintenant né au Québec et c'est pour y vivre longtemps.

fêtons la journée internationale des femmes

3 mars
Etats Généraux
des travailleuses salariées québécoises
à Québec
au Centre Municipal des congrès
de 9 h à 17 h
service de garderie disponible

8 mars
Manifestation inter-centrales
à Montréal
départ à 19 h
au Parc Préfontaine, métro Préfontaine
coin Hochelaga et Moreau

Grande soirée
à 21 h
au Cégep de Maisonneuve
service de garderie sur place des 18 h

"si on est ensemble..."

les états généraux du 3 mars

LE DÉBUT D'UNE LUTTE PERMANENTE

A chaque année, le 8 mars est un moment important qui vient souligner la lutte des femmes à travers l'histoire, un moment privilégié pour relancer nos revendications dans une perspective de solidarité et d'action.

Jusqu'à cette année, la fête du 8 mars prenait la forme d'une manifestation de notre solidarité et d'une fête. Toutefois, ce moment fort dans la lutte des femmes ne permettait pas de débattre nos principales revendications et articuler un programme concret d'actions en riposte à l'absence de mesures du gouvernement québécois.

Pour contrer ce manque de réflexion, de temps et de mobilisation que nous rencontrions par le passé, les comités de la condition féminine de la CSN et de la CEQ ainsi que des militantes de différents groupes populaires ont décidé de convoquer un grand rassemblement qui permettra au 8 mars de dépasser le cadre de la solidarité symbolique et de déboucher sur une mobilisation effective des principaux groupes intervenant dans la lutte des femmes.

Le thème de cette rencontre, **Si on est ensemble...,** illustre bien l'esprit dans lequel nous comptons amorcer la bataille.

A Québec le 3 mars

Le 3 mars nous serons donc ensemble travailleuses syndiquées de la CSN et de la CEQ, militantes des groupes populaires, des groupes autonomes, ménagères, travailleurs, pour mettre fin aux bavardages inutiles, à notre patience légendaire et pour se donner la force d'agir collectivement.

Un manifeste

A l'occasion de ces états généraux du 3 mars, au Centre municipal des congrès, à Québec, un manifeste sera présenté aux participants à titre de plate-forme permettant de mieux circonscrire nos revendications communes, de mieux identifier nos moyens d'action et de laisser place au débat, à l'échange afin d'améliorer ce canevas d'action.

Cette réunion des états généraux se veut le premier pas d'une année de lutte face à des revendications très précises qui veulent dépasser le cap des recommandations, des voeux pieux.

au sujet des femmes au travail

COMBATTONS LES PRÉJUGÉS

Les femmes ne travaillent que pour pouvoir se payer du luxe	55% des femmes au travail n'ont pas de mari pour les faire vivre. Elles sont soit célibataires, séparées, divorcées ou veuves. Les femmes dirigent 95% des 108,000 familles monoparentales au Québec. 37% de ces familles vivent de l'aide sociale.
Il n'est pas discriminatoire de payer aux femmes des salaires inférieurs car elles sont plus souvent absentes du travail que les hommes	Malgré leur double journée de travail (leur emploi et le travail domestique), les femmes ne s'absentent guère plus du travail que les hommes.
Les femmes coûtent plus cher aux employeurs parce qu'elles n'ont pas l'intention de travailler longtemps et quittent souvent leur emploi	Si les femmes quittent plus souvent leur emploi, ce n'est pas dû à leur "instabilité", mais aux types d'emplois qu'elles occupent. Les plus hauts taux d'absentéisme et de rendement de la main-d'oeuvre (pour les hommes comme pour les femmes) se retrouvent dans les emplois non qualifiés où les femmes sont très nombreuses. Dans les emplois plus qualifiés, les femmes comme les hommes s'absentent moins souvent et changent moins souvent d'emploi.
Les femmes devraient "rester à la maison" parce qu'elles volent les emplois des hommes et font augmenter le chômage.	La très grande majorité des femmes sont concentrées dans des emplois où très peu d'hommes travaillent; dactylos, caissières, commis-vendeurs, serveuses, couturières, réceptionnistes.
Les femmes qui décident d'avoir des enfant devraient avoir le courage de les élever. Elles veulent des garderies pour s'en débarrasser et pour pouvoir aller travailler.	Les hommes qui décident d'avoir des enfants accepteraient-ils de rester à la maison pour élever leurs enfants et faire le travail domestique, pendant que leur femme les ferait vivre?

pendant que leurs profits se multiplient

LES GROSSES COMPAGNIES SE LIGUENT CONTRE LES DEMANDES SYNDICALES

Si on se fie à ce qu'on lit dans les journaux, dans le papier cette année, ça va bien et ça va mal. On pourrait même dire que ça va très bien et que ça va très mal. Tout dépend des pages de journal qu'on lit. Si on lit les pages financières, on y apprend que l'industrie papetière canadienne est en pleine prospérité, qu'elle tourne à plein, que la faiblesse du dollar canadien l'avantage sur les marchés étrangers et que les gouvernements s'apprêtent à verser à ces compagnies bien grasses plus de $150,000,000 en subventions. C'est bien connu: on ne donne qu'aux Riches.

Si on lit par contre les pages syndicales (le quart de page syndicale), on y apprend qu'il y a beaucoup de négociations dans le papier cette année et que la clause principale que les patrons contestent, c'est celle de l'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie. "Ca coûte trop cher pour nous autres", dsent alors les mêmes patrons en mettant cette fois plutôt l'accent sur la concurrence des usines non-syndiquées du sud des Etats-Unis, la vieillesse des machineries, la menace de fermeture, de mises à-pied.

chez les compagnies

PROFITS MAXIMUM ET CONCENTRATION

En fait, que ça aille bien ou que ça aille mal, il s'agit là de deux expressions d'une même réalité: les capitalistes qui investissent dans le papier entendent faire le plus de profits possible, surtout en cette période faste d'inflation. Et faire plus de profits, cela signifie produire beaucoup, vendre beaucoup, limiter les frais, donc les salaires aux travailleurs.

Parce que des profits, l'industrie papetière en a toujours faits et ce n'est pas cette année que cela va s'arrêter. A ce chapitre, 1977 avait déjà connu des augmentations appréciables par rapport à 1976 (entre 154% d'augmentation pour Domtar jusqu'à 386% pour Price) et les chiffres que nous avons pour les six premiers mois de 1978 laisse encore voir des augmentations de profits aussi grandes, sinon supérieures, pour toutes les papetières canadiennes dont les rapports financiers sont publiés. Des profits qui ont triplé dans de nombreux cas (Abitibi, Consol, Domtar).

A quoi servent donc ces profits triplés? A améliorer la situation financière des travailleurs? Certes non, le rapport des négociations en fait foi. Ces profits servent à investir dans l'industrie même ou dans d'autres secteurs. Ainsi les tentatives de plus en plus nombreuses depuis quelques années de prise de contrôle d'une compagnie par une autre: Abitibi qui prend le contrôle de Price; Consolidated-Bathurst qui prend ensuite le contrôle d'une partie importante d'Abitibi-Price; Domtar qui tente de mettre la main sur Macmillan-Bloedel de Colombie Britannique mais c'est l'inverse qui se produit presque; Domtar qui tente de prendre le contrôle de Reed Paper. Donc les grosses compagnies de papier profitent de leur richesse actuelle pour réduire la concurrence, pour resserrer leur contrôle sur le marché.

Et pourtant cette prospérité bien visible n'empêche aucunement ces mêmes compagnies de se plaindre: les installations québécoises des compagnies papetières sont vieilles, non-concurrentielles avec les établissements du sud des USA, il faut donc les moderniser. Or cela coûte cher. Pourtant ce sont ces mêmes compagnies qui à même les profits réalisés ici ont investi dans ces usines américaines, qui produisent à 20% moins cher qu'ici. Elles ont donc créé en partie leur propre concurrence, sur laquelle elles s'appuient maintenant pour menacer d'un côté les travailleurs de mises-à-pied ou de fermetures s'ils ne sont pas gentils dans leurs revendications et pour de l'autre exiger des gouvernements des subventions pour moderniser leur processus de production.

PROFITS DES COMPAGNIES PAPETIERES

(en millions de dollars)	*1977*	*Six premiers mois 1978*
Abitibi	*10.3*	*31.9*
Consolidated-Bathurst	*6.8*	*18.4*
Domtar	*8.2*	*24.0*
Donchue	*2.4*	*5.0*
Maclaren	*6.6*	*7.9*
Price	*5.5*	*13.3*
Rolland	*(0.2)*	*2.3*

Les compagnies CIP, FF., Soucy, Kruger et QNS ne publient pas de rapport financier.

Source: *Document préparatoire aux recommandations de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt en ce qui regarde l'industrie des pâtes et papiers au Québec – Bureau fédéral spécial des 14 et 15 septembre 1978.*

chez les travailleurs

SE BATTRE POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET DES DROITS ACQUIS

"C'est l'fun de travailler pour une grosse compagnie. L'exemple que je peux donner à ça: la compagnie est même rendue à négocier pour nous. Par contre, elle nous laisse faire quelques demandes qu'elle améliore à sa façon par la suite, pour nous aider à avancer de l'arrière.

Pour sauver du temps, elle a même préparé un contrat pour nous, un contrat qui nous reculerait environ de 40 ans. Y'on-ti-l'tour de rire de nous autres rien qu'un peu mais on trouve pas ça drôle."

(texte tiré du journal du syndicat national des employés de Kruger/CSN, octobre 1978)

Que ce soit dans les moulins à papier, dans les scieries ou dans la forêt, près de 90% des syndicats de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF/CSN) étaient cette année ou sont encore en négociations présentement. **Leurs revendications:** pour la plupart, il s'agit de conserver l'indexation qu'ils ont déjà et que les compagnies, d'un commun accord, tentent de leur enlever. Les travailleurs veulent aussi améliorer leur régime de rente et d'assurances et inclure dans leurs conventions la clause-type de la CSN sur la sécurité-santé. **Dans les scieries,** une des revendications prioritaires est la réduction du nombre d'heures de 45 à 40 alors que **dans la forêt** les forestiers veulent l'abolition du travail à forfait

Devant ces revendications des travailleurs CSN, la réponse des compagnies est la même partout: NON. Elles veulent simplement que les travailleurs CSN acceptent le pattern négocié avec le Syndicat canadien du Papier, soit $0.90 de l'heure sur deux ans avec quelques améliorations mineures sur les vacances et la retraite.

Voici donc un résumé de ces négociations compagnie par compagnie:

DOMTAR

- Une grosse compagnie qui a fait des profits de $24,000,000 durant les six premiers mois de 1978. A date dans les négociations, elle a toujours refusé catégoriquement de négocier les priorités des syndicats CSN.

- **Les travailleurs de Windsor, East Angus et Beauharnois** ont signé leur nouvelle convention. **Les forestiers de Quévillon** ont également réglé. A la **scierie de Dolbeau,** les travailleurs sont en négociations et exercent des moyens de pression à l'intérieur. A celle de **Girardville** il y a lock-out. Une fermeture est annoncée pour la scierie de Dolbeau. Quant aux **travailleurs de Donnacona,** leurs négociations ne font que commencer et il y a déjà mésentente sur la clause d'indexation.

DONOHUE

- Propriété en partie du gouvernement du Québec par la Société générale de financement, le groupe Donohue est tout aussi opposé aux priorités des travailleurs CSN et tente de plus d'enlever les droits acquis sur l'indexation, les régimes de vacances et d'assurances.

- **Les travailleurs du moulin de Clermont** (usine et bureaux) sont en grève depuis le 20 octobre. Ils ont été rejoints dans le conflit par **les scieries** du groupe **à Girardville** (en lock-out depuis le 22 janvier), **St-Thomas-Dydime et Normandin** (en grève depuis les 23 et 24 janvier), où les travailleurs luttent surtout pour la réduction des heures de travail, l'indexation et la sécurité-santé.

KRUGER

- Une entreprise familiale qui veut couper dans les droits acquis de ses travailleurs syndiqués: indexation, vacances, plan d'absence payé par la compagnie.

- **A Kruger-Turcot** les travailleurs sont en grève depuis le 23 janvier alors qu'à **Brompton-ville** et **Lasalle** le contrat est signé. Ont également signé **les forestiers du Lac Relique,** dans la région de Lebel-sur-Quévillon et Chapais.

PRICE

- Maintenant reliée au groupe Abitibi et à la Consolidated-Bathurst, la Price a réglé avec les syndicats CSN **au Saguenay Lac St-Jean.** Les travailleurs ont réussi à améliorer certaines clauses, entre autres le fonds de pension.

CIP

- **Les forestiers de la région de LaTuque** qui travaillent pour la CIP sont en négociations et la compagnie refuse comme les autres de négocier les priorités syndicales.

CONSOLIDATED BATHURST

- La grosse compagnie de papier contrôlée par Power Corp du financier Paul Desmarais qui contrôle également La Presse et qui a tué le Montréal-Matin.

- **A l'usine de Port-Alfred,** au Saguenay, le contrat est signé. Les travailleurs ont protégé leurs droits acquis et amélioré certains points, tels la sécurité-santé, les sous-contrats, etc. **Chez les forestiers** (St-Michel-des-Saints et Les Escoumins), les négociations sont bloquées alors qu'elles sont très dures **dans le carton à Montréal.**

Dans le secteur de l'imprimerie, les négociations sont terminées dans la plupart des imprimeries et les résultats obtenus sont excellents: obtention ou maintien de l'indexation et clause de sécurité-santé intégrale.

La préparation de 1980

Déjà la fédération se prépare à faire le bilan des négociations en cours afin de préparer celles de 1980. Elle tiendra d'ailleurs un congrès spécial en avril pour fixer les objectifs des négociations de 1980.

pour le droit au travail

QUI PAIE POUR LA CRISE ET À QUI PROFITE-T-ELLE?

La montée du chômage, les fermetures, la détérioration des conditions de travail et de rémunération, l'inflation frappent durement les travailleurs, les chômeurs, les retraités et les assistés sociaux. Ces maux originent des luttes farouches que se mènent les entreprises capitalistes pour se ravir et s'accaparer les marchés en cette période de concentration et de réorganisation du capital et de la production au niveau international.

Les coûts énormes de cette bataille, on veut les faire supporter par les travailleurs. La campagne sur le droit au travail dans des conditions décentes veut préparer l'organisation d'une riposte concertée à ces attaques elles-mêmes concertées et qui viennent de toutes parts, employeurs, gouvernements, média.

Ce ne sont pas les exemples locaux ou régionaux qui doivent manquer: mises-à-pied massives, fermetures d'usines, coupures de postes dans le secteur public, chômage, autant de manifestations de la crise qui frappe les travailleurs.

Le chômage ne fait qu'augmenter

Dans la crise actuelle, ce qui est clair pour tout le monde tout de suite, c'est le nombre sans cesse croissant de chômeurs autour de nous. Si l'on se fie aux données de **statistiques-canada,** le taux de chômage a augmenté de un pour-cent par année depuis 1975 et se situait pour l'année 1978 à **9.1 pour-cent.** Et encore s'agit-il là des données officielles puisque selon une recherche effectuée à l'Université du Manitoba, le nombre de chômeurs "cachés" par les statistiques serait deux fois plus élevé que le nombre de chômeurs officiels. Autrement dit: pas un million de sans-travail au Canada, mais trois millions. Et 50% des chômeurs ont moins de 25 ans.

Pourquoi des travailleurs et des travailleuses sont-ils réduits au chômage, au bien-être social? Par paresse ou parce qu'il n'y a pas d'emplois disponibles? **Pour les six premiers mois de 1978, il y a eu 531,990 travailleurs québécois inscrits au Centre de Main d'oeuvre du Canada pour 11,004 emplois disponibles.**

Il n'est donc pas étonnant dans de telles conditions qu'il avait en mars 1978 plus de 141,000 bénéficiaires de l'assistance sociale à Montréal.

Ces chômeurs, ces assistés sociaux sont en grand nombre des travailleurs qui ont perdu leur emploi suite à des fermetures ou des coupures de postes. **Au Québec, d'avril 1975 à mars 1978, le gouvernement a recensé 70.039 travailleurs qui ont perdu leurs emplois dans 1,019 établissements.** Même ceux qui travaillent voient leur pouvoir d'achat diminuer face à la montée des prix. Et d'un commun accord, maintenant patrons et gouvernements tentent d'enlever à ceux qui l'ont la dernière protection qu'il leur reste, l'indexation. Ce à quoi il faut ajouter comme mesures répressives les coupures dans l'assurance-chômage, le freinage du salaire minimum. Alors que les compagnies, qui déclarent des augmentations de profits de plus en plus fantastiques, reçoivent, elles, des subventions à coups de millions de dollars.

pour la santé et la sécurité au travail

LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS N'APPARTIENT QU'AUX TRAVAILLEURS

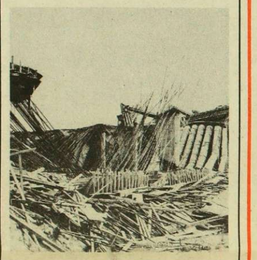

Pour la santé et la sécurité au travail, **la tâche primordiale dans chaque syndicat est de mettre sur pied un comité syndical de sécurité-santé.** *Il est important que dans tous les lieux de travail, les travailleurs prennent en mains le respect de leur santé et de leur sécurité.*

Quant au Livre blanc du gouvernement et à la loi qui doit s'ensuivre, le dernier congrès de la CSN et les Etats généraux en décembre dernier ont té clairs: notre mouvement n'accepte pas la philosophie individualiste de la politique gouvernementale et va se battre pour que nos revendications soient respectées: élimination des dangers à la source, droit individuel et collectif d'arrêter de travailler, droit d'enquête du syndicat, garantie d'emploi et de salaire en cas de maladie ou d'accident et droit au médecin de son choix.

pour l'enracinement de nos revendications

COMMENÇONS DANS NOTRE SYNDICAT

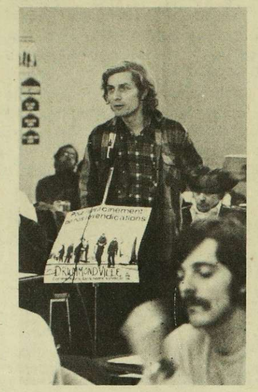

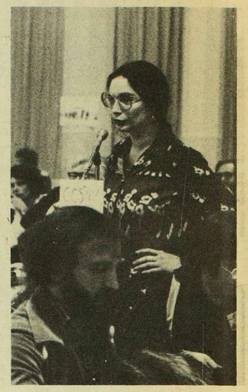

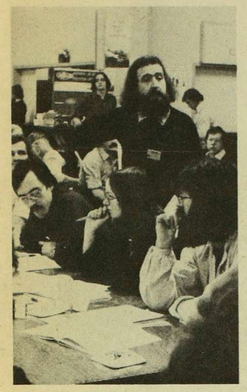

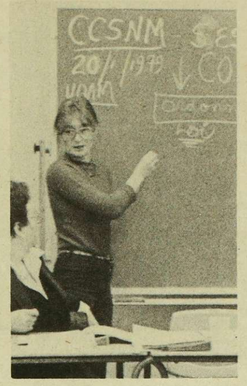

Lorsque des travailleurs adhèrent à un syndicat, c'est pour se donner une force collective de négociation face à un patron. Se regrouper donc, pour négocier des conditions de travail qui soient les plus avantageuses possible. Cet aspect du rôle syndical est facile à identifier sur la base locale: ainsi les problèmes vécus dans une usine ou dans tout lieu de travail aboutissent rapidement à des revendications et à des solutions locales.

Cependant les problèmes rencontrés par les travailleurs dans leurs milieux de travail dépassent souvent largement le simple niveau de leur entreprise et revendiquer des solutions au niveau local seulement peut être passablement inefficace.

Des revendications touchant tout le monde

C'est ainsi que des revendications plus vastes aboutissent soit au niveau des conseils centraux, des fédérations ou de la centrale, exprimant alors des problèmes et des préoccupations plus générales et plus vastes, qui touchent les travailleurs quelque soit leur entreprise et leur patron, mettant bien en évidence les intérêts communs qu'ont tous les travailleurs face à une classe de patrons qui eux aussi ont des intérêts communs de patrons à faire valoir.

Qui doivent se rendre dans chaque syndicat

Cependant, ces revendications syndicales, que l'on pourrait qualifier de "nationales", de majeures, sont confrontées depuis toujours dans notre mouvement à un problème de taille: la rediffusion au niveau local de ces revendications, leur discussion et enfin leur implantation dans le plus grand nombre possible de milieux de travail.

Et sans ce processus, des revendications syndicales aussi importantes en cette période de crise que celles votées au dernier congrès de la CSN en juin dernier se rendent au hasard dans les syndicats locaux. Au hasard des syndicats représentés au Congrès, au hasard de l'intérêt manifesté par les délégués pour tel ou tel sujet de discussion.

Des congrès régionaux de formation

C'est pourquoi cette année le mouvement a décidé d'investir beaucoup d'énergie dans la diffusion des politiques adoptées en congrès. Ont donc lieu présentement des congrès régionaux qui ont pour but d'informer les militants des syndicats locaux des principales revendications mises de l'avant au congrès de juin: principalement sur le droit au travail, la santé et la sécurité au travail, le retrait de la procédure d'injonction dans les relations de travail. Information également sur deux problèmes qui sont posés à la société québécoise en général, soit celui de la question nationale, qui fera l'objet d'un congrès spécial en mai prochain dans notre centrale, et celui de la répression policière et légale dont font de plus en plus l'objet les travailleurs organisés: dans leurs organisations même, sur les lignes de piquetage, dans leur vie de tous les jours.

pour les droits et libertés

POUR LES EMPÊCHER D'AFFAIBLIR NOS ORGANISATIONS

Jours après jours, les organisations ouvrières et populaires ainsi que les travailleurs sont victimes de répression, que ce soit par des lois (ouverture du courrier, écoute électronique, citoyenneté au fédéral, loi sur les sinistres, amendements à la loi d'aide sociale, loi de la fonction publique au provincial, sans compter les différentes lois spéciales pour mettre fin à des conflits), sur le plan judiciaire (injonctions, outrages, amendes) ou au plan policier (escouade spéciale qui "surveille" les conflits, interventions de la police dans les conflits, armées privées...).

Face à pareille situation, un mouvement comme le nôtre ne peut que se mobiliser s'il ne veut pas tôt ou tard se voir réduit au silence. **D'ailleurs, cette revendication pour le respect des droits et libertés sera l'un des thèmes de la centrale lors des prochaines manifestations du Premier mai.**

pour le retrait des injonctions dans les relations de travail

RENDRE LES EMPLOYEURS ET LES TRAVAILLEURS ÉGAUX DEVANT LA LOI

Les travailleurs, par leurs luttes, ont acquis le droit de grève mais dans notre système politique, aucun droit n'est acquis définitivement. Ainsi, un des moyens utilisés et développés par les patrons pour nier, amoindrir le droit de grève des travailleurs, c'est celui de l'injonction.

Le dernier congrès de la CSN s'est prononcé pour le retrait de l'injonction des relations de travail. En effet, l'injonction est devenue une arme patronale presque automatique dans chaque conflit et s'ensuivent l'intervention de la police et des juges, qui imposent amendes et peines de prison.

Quelques exemples d'injonctions

Deux cas d'injonctions que notre mouvement a connus en 1978 démontent les grandes possibilités de cette matraque judiciaire: à Ville-Marie, dans le Témiscamingue, un juge a interdit en avril dernier aux media d'information de la région de parler du conflit qui se déroulait à l'hôpital local; à Ste-Thérèse, en avril également, le juge ordonnait à la CSN d'interdire la solidarité avec les travailleurs en conflit de la Commonwealth Plywood.

Notre solution

La première revendication de la CSN quant aux injonctions touche le droit de grève: dans son projet de code du travail (en préparation), la CSN propose en effet le droit de grève permanent, lequel existe dans plusieurs pays d'Europe ainsi que dans certains Etats américains ou provinces canadiennes. L'obtention par les travailleurs d'un tel droit éliminerait, en plus d'un bon nombre d'injustices dont sont victimes les travailleurs, bon nombre des

causes d'illégalités qui servent de justification officielle aux injonctions et aux outrages.

Mais surtout, la CSN revendique que les conflits de travail passent sous la juridiction des tribunaux administratifs spécialisés où les travailleurs seraient représentés.

Un tribunal rétablissant l'égalité des parties

Un tel tribunal aurait un fonctionnement tel que les travailleurs y seraient toujours entendus, qu'il y aurait enquête avant jugement, qu'une ordonnance pourrait être émise en cas d'illégalité afin d'ordonner le retour aux conditions existant avant le déclenchement du conflit, sans discrimination. Toute condamnation se ferait selon les règles du code du travail.

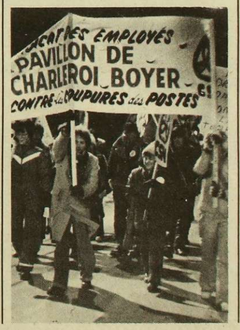

sur la question nationale

BRAQUER LES PROJECTEURS SUR LES INTERÊTS DES TRAVAILLEURS

Dans le débat actuel autour de la question nationale, tous les projecteurs sont braqués sur un seul interlocuteur, soit le Parti Québécois. Lors du dernier congrès, les travailleurs CSN se sont demandés quelle démarche il fallait suivre pour que soient préservés les intérêts des travailleurs et ils ont conclu de convoquer un congrès spécial de la Centrale sur la question nationale et de procéder avant ce congrès à une vaste consultation des membres. **Ce congrès spécial aura lieu les 18-19-20 mai prochains; quant à la consultation, elle se fait à partir des congrès régionaux et des assemblées dans les syndicats locaux qui doivent s'ensuivre.**

Notre guide dans la discussion

Le congrès a donc défini les limites que nous devons donner à ce débat dans nos instances, selon quelles préoccupations nous devons aborder la question nationale:

– d'abord nous devons viser à faire reculer les diverses manifestations de l'oppression nationale dont sont victimes les travailleurs québécois;

– nous devons préserver les acquis des travailleurs, gagnés au prix de dures luttes;

– nous devons enfin créer des conditions meilleures pour le développement de formes nouvelles de la démocratie.

la liste des conflits

(au 2 février 1979)

37 grèves en cours touchant environ 3,682 grévistes

SUD-OUEST QUEBECOIS
- Travailleurs des cinémas du Sud-ouest (Communications) (nouveau syndicat) - 26 travailleurs en grève depuis le 4 février 1977.

COTE NORD
- Les employés de Zeller's de Baie Comeau (Commerce) - 40 travailleurs en lock-out depuis le 22 septembre 1978.

LANAUDIERE
- Les employés de la Ferme St-Norbert (Commerce) (nouveau syndicat) - 3 travailleurs en grève depuis le 13 mars 1978.

LAURENTIDES
- Les travailleurs de Commonwealth Plywood (Bâtiment) (nouveau syndicat) - 220 travailleurs en conflit depuis le 17 septembre 1977.
- Les employés municipaux de Ville de Boisbriand (Services publics) - 25 travailleurs en grève depuis le 5 janvier 1979.

MONTREAL
- Les employés de Uniroyal-Anjou (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974.
- Les employés de Tourbec (Services publics) - il s'agit d'une fermeture qui touche 42 travailleurs depuis le 13 octobre 1978.
- Les employés de Fry Cadbury (Commerce) - une autre fermeture qui touche plus de 400 travailleurs depuis le 18 novembre 1978.
- Les employés du Pavillon de Charleroi-Boyer (Affaires sociales) - 103 travailleurs en lock-out depuis le 31 janvier 1978.
- Les employés d'Octo Nordic (Métallurgie) - 40 travailleurs en lock-out depuis le 31 mars 1978.
- Les employés des produits Nacan (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 47 travailleurs en grève depuis le 23 juin 1978.
- Les travailleurs en alimentation au détail de Montréal/Martin Foods (Commerce) - il s'agit d'une autre fermeture qui touche plus de 40 travailleurs depuis le 25 septembre 1978.
- Les employés de Classic Bookshops (Commerce) (nouveau syndicat) - 85 travailleurs en grève depuis le 22 novembre 1978.
- Les enveloppes Internationales (Papier) - 86 travailleurs en grève depuis le 29 novembre 1978.
- Les travailleurs de l'information de Montréal-Matin (Communications) - il s'agit d'une fermeture qui touche 225 travailleurs depuis le 27 décembre 1978.
- Les employés de Wallcrete (Bâtiment) - il s'agit d'une fermeture due à une faillite qui touche 80 travailleurs depuis le 8 janvier 1979.
- Les employés de Kruger Turcot (Papier et Forêt) - 162 travailleurs en grève depuis le 24 janvier 1979.

QUEBEC
- Les employés des centres récréatifs (Services publics) (nouveau syndicat) - 100 travailleurs en grève depuis le 14 avril 1978.
- Les employés du CLSC Lotbinière (Affaires sociales) - 35 travailleurs en grève depuis le 14 septembre 1978.
- Les employés de Donohue/Clermont (Papier et Forêt) - 494 travailleurs en grève depuis le 20 octobre 1978.
- Les employés de bureau de Donohue/Clermont (Commerce) - 31 travailleurs en grève depuis le 20 octobre 1978.
- Les employés de Vibrek Quebec (Bâtiment) - 111 travailleurs en grève depuis le 6 décembre 1978.
- Les employés de Quebec-Stationnement Métropolitain (Commerce) - 75 travailleurs en grève depuis le 17 janvier 1979.
- Les employés de transport Juneau (Services publics) (nouveau syndicat) - 35 travailleurs en grève depuis le 29 janvier 1979.
- Les employés du transport scolaire Robitaille (Services publics) - 25 travailleurs en grève depuis le 29 janvier 1979.
- Les employés du transport public Quebec Metropolitain (Services publics) - 507 travailleurs en grève depuis le 29 janvier 1979.
- Les employés d'alimentation en gros de Québec: Fédération des magasins Co-op (Commerce) - 150 travailleurs en lock-out depuis le 22 janvier 1979.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN
- Les employés du contracteur Henri Boulianne (CBL) (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 22 travailleurs en grève depuis le 11 juillet 1978.
- Les travailleurs de Rivière Gervais (Papier et Forêt) - 112 travailleurs en lock-out depuis le 23 janvier 1979.

SHAWINIGAN
- Les travailleurs du transport de Shawinigan (Services publics) - 33 travailleurs en grève depuis le 18 janvier 1979.

SHERBROOKE
- Les employés des produits Lionel (Bâtiment) - 72 travailleurs en grève depuis le 17 avril 1978.

SOREL
- Les employés des Camions à Incendie Pierreville (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 75 travailleurs en grève depuis le 19 mai 1976.

RICHELIEU-YAMASKA
- Les travailleurs des boissons gazeuses de St-Hyacinthe (Commerce) - 28 travailleurs en grève depuis le 10 juillet 1978.

aux Fonderies de Sorel

"DANS UNE HEURE ON FERME..."

"Dans une heure, on ferme!" C'est comme ça que les travailleurs des Fonderies de Sorel ont appris la fermeture de l'usine où certains d'entre eux travaillaient depuis 30 ou 40 ans. C'était le 1er décembre 1978.

Plus de 250 travailleurs, ayant en moyenne 12 ans d'ancienneté, voyaient s'écrouler en quelques secondes ce que des générations de travailleurs depuis 1859 avaient bâti.

La Fonderie de Sorel invoquait, comme raison de fermeture, l'état dépressif du marché et des conditions économiques difficiles. De beaux mots ronflants qui n'expliquent pourtant pas cette fermeture sauvage.

Le 20 novembre, ayant eu vent de rumeur de fermeture, le président du syndicat, Gilles De Guise, rencontrait la direction pour avoir plus de détails. Le vice-président exécutif, M. John Green, déclarait: "Rumeur non-fondée. Tout va bien!"

Le 1er décembre, au mépris des lois existantes, la compagnie, sans donner trois mois d'avis comme l'oblige l'article 45 de la loi 49, sans même payer les employés, jetait sur le trottoir ceux qui lui avaient permis pendant de nombreuses années d'accumuler des profits.

Une propriété des Simard

Les Fonderies de Sorel sont détenues par la société Claurémiand. Ceux qui composent la société Claurémiand ont une réputation qui dépasse les frontières de la région de Sorel. Ce sont Claude Simard, ex-ministre du cabinet Bourassa, André Simard (madame Robert Bourassa), René Simard et Mme Michèle Bernier, née Simard, tous des enfants de feu Edouard Simard de Sorel.

On retrouve aussi sur le Conseil d'administration ou à titre de directeur: Arthur Simard, Léon Simard.

$500.00 sont dus aux employés

En fermant son usine, non seulement la famille Simard mettait-elle à pied quelque 250 travailleurs, mais elle réussissait à littéralement leur extorquer près d'un demi-million de dollars.

D'une part, les payes de vacances des travailleurs, une moyenne de $2,000 par employé, ne leur furent pas payées. La part payée par les employés et la part de l'employeur pour le fonds de pension ne furent pas versées. Les contisations syndicales prélevées à la source restèrent dans les poches des patrons. Le Régime des Rentes du Québec ne fut pas payé (déduction à la source sur la paye des employés). L'impôt provincial et fédéral, le Régime d'Assurance-maladie du Québec et l'assurance-chômage de même.

De plus, même si la loi oblige l'employeur à donner un avis de trois mois en cas de fermeture, les employés n'ont pas eu cet avis, ce qui représente une somme d'environ $300,000 en salaire à être ajoutée aux $500,000 déjà dus.

Avec la fermeture — et si jamais une faillite était déclarée — les employés perdraient toutes ces sommes puisque ce sont les banquiers qui se serviront les premiers.

Les travailleurs des Fonderies de Sorel sont décidés à garder leur emploi. Ils sont décidés à lutter pour que l'usine ne se ferme pas en douce. C'est pourquoi ils exigent une enquête publique sur cette fermeture où seraient dévoilés les bilans financiers des Fonderies de Sorel et de la Société Claurémiand.

Pour avoir blessé un gréviste

UN FIER-À-BRAS PATRONAL CONDAMNÉ À LA PRISON

En mai dernier, lors d'une grève de quatre jours à Gaz Métropolitain, Edgar Lajeunesse de l'agence de sécurité Unique, fonçait sur la ligne de piquetage avec son automobile. Un des grévistes fut brutalement heurté par l'automobile de Lajeunesse. Devant le jury, Lajeunesse fut déclaré coupable d'avoir blessé le gréviste. Il était passible de dix ans de prison.

Puis il se retrouva devant le juge Benjamin J. Greenberg, celui devant qui plusieurs séries d'outrages au tribunal dans le dossier de Commonwealth Plywood furent plaidées. On rappellera que 22 travailleurs de la Commonwealth Plywood furent condamnés à des peines de prison variant entre 20 jours et deux mois pour avoir commis le seul crime de porter une pancarte devant l'usine alors qu'une injonction obtenue par la compagnie le leur interdisait. Les grévistes ont d'ailleurs tous "fait leur temps".

Donc, devant le juge Greenberg, le fier-à-bras Lajeunesse attend sa sentence. Un long préambule précède le prononcé de la sentence. On y lit: "... Les jurés ont trouvé à l'unanimité, hors de tout doute raisonnable que... l'accusé a sciemment et intentionnellement foncé avec son auto sur la ligne de piquetage qui s'y trouvait." - "Le crime dont l'accusé a été trouvé coupable est un délit social." - "Mais il est évident qu'il ne faut pas accorder au caractère d'exemplarité d'une sentence un poids si grand qu'il rendrait la sentence injuste." - "Quant à la victime, il semble qu'il est, du moins en partie, l'auteur de sa propre infortune." - "Il est traîné su le capot et l'aile gauche de la Volvo, pour ensuite être projeté à terre quand elle tourne à droite vers le nord sur la rue du Havre." - "Je trouve que les policiers ont incité l'accusé à se placer dans une mauvaise situation."

"Pour toutes ces raisons, la Cour condamne Edgar Lajeunesse à soixante jours d'emprisonnement et ordonne que ladite sentence soit purgée de façon discontinue, à savoir par 30 fins de semaines consécutives."

Quoi qu'il en soit de la sentence qui peut en laisser plusieurs insatisfaits, il faut noter ici que c'est la première fois, à notre connaissance, qu'un jury reconnaît qu'un individu a "sciemment et intentionnellement" blessé un gréviste! Cette condamnation vient appuyer notre revendication du retrait des fiers-à-bras sur les lignes de piquetage. Bien souvent, ils ne sont que des agents visant à provoquer des incidents violents, à aider les patrons à obtenir une injonction.

LE MÉNAGE AU SALAIRE MINIMUM À RADIO-CANADA

Le syndicat des employés de services ménagers Roy, qui font le ménage de Radio-Canada, manifestent devant les bureaux de leur employeur. Ces travailleurs se sont vus offrir $225.00 pour le rachat de leur clause d'indexation. Lorsque les travailleurs ont rejeté les propositions patronales, l'employeur a congédié le vice-président, le secrétaire et un des bons militants du syndicat. Les travailleurs ne sont pas encore en grève ou en lock-out mais tout semble indiquer que ce ne sera qu'une question de temps... leur convention est échue depuis le 1er décembre 1977 et ils sont payés au salaire minimum.

la grève à la CTCUQ

LES CHAUFFEURS SE BATTENT POUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

Malgré toutes les fausses nouvelles mises de l'avant par la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec et diffusées par les media d'information locaux et régionaux, les chauffeurs de la CTCUQ tiennent bon et entendent mener leur lutte à bien car ils se battent pour un principe des plus important, celui de la sécurité d'emploi. Même si la partie patronale crie partout qu'il s'agit d'une grève pour les salaires, les chauffeurs, qui ont voté la grève à 99.5%, savent, eux, qu'ils luttent pour empêcher leur employeur de créer une nouvelle catégorie dans leur convention, celle des "chauffeurs réguliers à temps partiel". Or de nombreuses études ont prouvé "l'utilité" pour les patrons des travailleurs à temps partiel: ils coûtent moins cher, ne sont pas revendicatifs, sont rarement syndiqués ou s'intéressent peu aux syndicats. De nombreux autres points sont en litige, dont celui de la période de disponibilité ainsi que plusieurs clauses où la CTCUQ veut imposer un recul à ses chauffeurs. - On peut noter enfin que le négociateur patronal est nul autre que Me Guy Letarte, un écoeurant spécialisé dans les longs conflits (Trust Royal, Pavillon St-Dominique, Seven-up...)

RÈGLEMENT CHEZ PROVIGAIN

Voici un extrait du Bulletin d'information du Conseil Central de Sept-Iles, "Le Chaînon":

La convention collective des employés de Provigain était échue depuis le 30 juin 1978. Le 12 octobre, l'employeur imposait un lock-out à ses employés, suite aux rejets de ses offres.

Le règlement est intervenu le 7 novembre dernier. Les employés ont obtenu:

Que les caissières ne paient plus de leur poche leurs erreurs de caissière; une banque de six jours de congés de maladie au début de chaque année, payée à 100%; la parité salariale avec Steinberg soit des augmentations de $30 au 1er juillet 78 et de $25 au 1er juillet 79; un boni de Noël pour les employés réguliers allant de $75 pour les nouveaux jusqu'à $200 pour ceux qui ont travaillé 12 mois et plus; une prime d'éloignement de $15. De plus, les employés ont eu droit à une rétro pleine et entière variant entre $400 et $1,000.

NON AU RAPPORT PÉPIN-ROBARTS CHEZ CLASSIC

Ceux qui désirent se procurer le rapport Pépin-Robarts ont tout intérêt à ne pas se présenter à une librairie Classic Bookshops dont les employés sont en grève. Classic a été choisie par Ottawa pour être l'un des quatre distributeurs du rapport. La grève à cet endroit porte sur la reconnaissance syndicale... et les patrons parlent de fermeture.

RÈGLEMENT CHEZ BISCUITS DAVID

Les 35 employés de bureau des biscuits David ont accepté les offres patronales le 12 janvier dernier. Les gains sont substantiels: augmentation salariale de 21% sur 2 ans; plan dentaire; congé-maternité de 19 semaines; horaires d'été. Au niveau du protocole de retour au travail, l'employeur a laissé tomber les poursuites prises contre certains employés. Les travailleurs ont eu à subir un lock-out à partir du 7 décembre.

LA CROIX ROUGE: UN EMPLOYEUR ANTI-SYNDICAL

Les syndicats CSN de la Croix-Rouge ainsi que la Fédération des Affaires sociales ont demandé au gouvernement de nationaliser les banques de sang et de plasma. La Croix Rouge est entièrement subventionnée par le gouvernement québécois. La banque de sang et de plasma sert exclusivement aux hôpitaux du Québec. Cependant, le siège social de cet organisme est à Toronto et son Conseil d'administration n'est pas élu selon les règles en vigueur dans les centres hospitaliers. Qui plus est, la Croix Rouge se spécialise dans de longs conflits de travail. Fait à noter, les avocats de la Croix Rouge sont ceux qui représentaient la Commonwealth Plywood! Ca en dit long sur le climat des relations de travail.

CONTINUONS À BOYCOTTER CADBURY

Devant la campagne de boycottage des produits Cadbury, cette compagnie a décidé de changer l'emballage de ses produits. Même s'ils contiennent la même quantité de chocolat qu'auparavant, les emballages sont plus grands. Le caractère indiquant que c'est un produit Cadbury a été amenuisé. La Cadbury vend même certains de ses produits à 20¢ au lieu de 25¢. Une offre uniquement pour le Québec! Par ailleurs, le parti civique du maire Drapeau, qui avait déclaré avant la campagne électorale qu'il appuierait les travailleurs mis à pied, vient de révéler que la Ville de Montréal a acheté pour $2,000 de produits Cadbury pendant la période électorale! M. le maire dit que l'actuel gouvernement de Montréal n'est pas tenu de respecter les engagements pris sous l'ancienne administration.

BOYCOTTONS

PEPSI et O'Keefe

Pour appuyer les travailleurs en grève des Breuvages L. Larivée de St-Hyacinthe

Boycottons Pepsi et O'Keefe

Suite à un accord intervenu entre le service d'Action Politique, le service des grèves et le Syndicat des Travailleurs des boissons gazeuses de St-Hyacinthe, les gens des régions suivantes sont invités à boycotter les produits Pepsi et O'Keefe: St-Hyacinthe, Sorel, Victoriaville, Drummondville, Granby, St-Jean et Valleyfield. Il s'agit évidemment des régions couvertes par l'employeur des 26 travailleurs en grève.

dans les secteurs public et parapublic

LE TROISIÈME FRONT COMMUN EST NÉ

Le président de la CSN s'est dit très heureux suite à la constitution d'un troisième Front commun FTQ-CEQ-CSN dans le secteur public et parapublic pour faire face dans l'unité "à un patron qui, malgré ses visages multiples, demeure unique".

M. Rodrigue s'adressait à plus de 1,000 représentants des 85,000 employés de l'Etat membres de la CSN, réunis à Montréal pour prendre connaissance des recommandations de leurs dirigeants relativement aux demandes salariales qui seront faites dans le cadre des négociations qui s'amorcent.

Selon le président de la CSN, la construction d'un troisième front commun survient à point: au moment où l'onde de choc de l'arrivée au pouvoir du Parti québécois et la prise de conscience qui a suivi, que le Québec comme le Canada, n'échappe pas à la crise mondiale du Capitalisme, rendent plus délicates les relations entre les centrales syndicales.

M. Rodrigue a par ailleurs rappelé le rôle de fer de lance que jouent les revendications des employés de l'Etat sur l'indexation, la distribution de la richesse collective, les congés-maternité, les garderies, la protection de l'emploi, l'organisation du travail et plusieurs autres sujets.

Et de conclure le président de la CSN: "Même sur la question nationale, il est probable que vos négociations vont accélérer dans nos rangs le débat pour dégager quels sont les0 véritables intérêts des travailleurs dans la lutte que se livrent actuellement le gouvernement du PQ et celui de Pierre E. Trudeau.

UN SALAIRE MINIMUM DÉCENT DE $265

MONTREAL - A la suite d'un accord intervenu entre la FTQ, la CEQ et la CSN à cet égard, la CSN recommande à ses 85,000 membres dans le secteur public de revendiquer $265. par semaine pour 35 heures de travail, comme salaire minimum dans le secteur public.

Selon un document remis début février à plus de 1,000 représentants des syndicats CSN du secteur public et parapublic, trois méthodes ont été utilisées pour établir le bien-fondé de cette demande.

La première revient à donner au salaire minimum de $165. par semaine réclamé par le Front commun de 1975-76, la valeur qu'il aurait aujourd'hui compte-tenu de l'inflation, c'est-à-dire $273.67.

La seconde consiste à faire le même calcul mais à partir de la première concession faite par le dernier Front commun à la table de négociation. Cela signifierait réclamer $268.36 pour 1979.

La troisième base le calcul sur le salaire que le Sénat canadien considérait comme le seuil de pauvreté en mars 1978 pour une famille de quatre personnes, soit $223.40 nets. Si on ajoute à cela pour 1979 un enrichissement de $12.50 par semaine et une indexation de 6%, cela donne $290.31.

"Au risque d'apparaître conservateurs, conclut le texte, nous avons délibérément visé au bas de la fourchette formée par ces trois chiffres de $268.36, $273.67 et $290.31".

Le salaire minimum décent, ajoute-t-il, "c'est une demande fondamentale non seulement pour les travailleurs des secteurs public et parapublic, mais encore pour l'ensemble de tous les travailleurs québécois, qu'ils soient actuellement salariés ou sans emploi".

Et enfin: "Les pressions que le mouvement syndical exerce en faveur du relèvement du salaire minimum légal et du salaire minimum décent dans le secteur public sont le seul moyen à sa disposition pour forcer l'établissement d'une politique salariale, tant par les patrons du privé que par ceux du public, qui soit basée sur les besoins des travailleurs."

L'APPAUVRISSEMENT DES TRAVAILLEURS AGGRAVE LA CRISE

MONTREAL — Selon les économistes des trois centrales, auteurs d'un document préliminaire sur la conjoncture économique, l'appauvrissement des travailleurs au cours des deux dernières années et celui que se proposent de provoquer gouvernements et dirigeants d'entreprise dans les mois qui viennent, ne peut qu'aggraver davantage encore la crise économique.

Le document de 65 pages illustre abondamment l'appauvrissement des couches populaires par l'inflation, la fausse lutte contre l'inflation déclenchée par le gouvernement Trudeau, le chômage, la réduction des services publics ainsi que l'appauvrissement recherché par l'offensive actuelle des deux niveaux de gouvernement contre leurs employés.

Ce texte préparé en vue d'une prochaine prise de position du Front commun sur la conjoncture économique dénonce par ailleurs la tentative du gouvernement québécois de faire croire que l'amélioration du sort des travailleurs du secteur privé, victimes du chômage et des fermetures d'usine, passe par l'appauvrissement des employés du gouvernement.

Au contraire, démontrent les auteurs du texte, l'appauvrissement général qui s'approfondit depuis deux ans n'a servi qu'à augmenter les profits, lesquels n'ont pas été réinvestis de façon constructive. Ils ont plutôt été utilisés, affirme le texte, chiffres à l'appui, à des fusions d'entreprises et pour des mouvements spéculatifs contre les monnaies, ce qui entraîne fermetures d'usines et flambée d'inflation.

Les conventions collectives des 200,000 employés du gouvernement québécois, membre du Front commun FTQ-CEQ-CSN, arrivent à échéance le 30 juin prochain.

les décisions du conseil confédéral des 13-14-15 février

Le dernier conseil confédéral de la CSN qui s'est tenu à Montréal à la mi-février s'est prononcé sur plusieurs sujets importants, entre autres le sommet économique et le service de l'organisation de la centrale.

*Sur **le sommet économique,** il a été décidé que la CSN participera en mars 1979 au sommet économique organisé par le gouvernement québécois. Cette participation se fera cependant sur la base de la décision du congrès de mai 1977 et l'exécutif de la centrale devra rencontrer les autres centrales pour faire front commun.*

Ensuite le conseil a donné son appui au syndicat des Fonderies de Sorel et a décidé d'entreprendre une campagne d'information ainsi que des démarches auprès du ministre Johnson pour que l'arbitrage à la Commonwealth Plywood, à Ste-Thérèse, soit appliqué. Le conseil a également demandé la réintégration d'un professeur au cégep de St-Jean conformément à l'ordonnance de la commission des droits de la personne du 7 février.

*Quant au rapport sur l'organisation, la discussion s'est faite sur le thème **L'organisation à la CSN: un service essentiel et de pointe.** Ensuite, les états financiers de la période du premier mars au 31 août 1978.*

Enfin, un guide de formation et un plan d'action ont été adoptés pour le programme de sécurité-santé où le conseil s'est prononcé contre toute participation aux comités paritaires de sécurité-santé et demande à tous les syndicats de mettre sur pied un comité syndical de sécurité-santé.

Le Syndicat canadien des postiers au Conseil confédéral

Le président du Syndicat des postiers de Montréal Marcel Perreault et le directeur provincial du syndicat Clément Morel ont été accueillis par les délégués au Conseil le 14 février. Le Syndicat des postiers avait fait de cette journée de la St-Valentin un jour de protestation qui a été marqué de diverses manifestations à la grandeur du pays. "Quelle que soit la décision que rendra l'arbitre nommé par le gouvernement fédéral, le Syndicat des positers entend poursuivre sa bataille", a déclaré M. Perreault. Les délégués de la CSN ont été unanimes à appuyer le Syndicat des postiers dans la lutte qu'il doit mener contre le ministère fédéral des postes.

maintenant chez Gattuso

L'ESCLAVAGE DU SALAIRE MINIMUM, C'EST TERMINÉ

Nous avons déjà abordé dans des numéros précédents les problèmes rencontrés au Québec par les travailleurs immigrants. Souvent concentrés dans des getthos d'emploi, ces travailleurs qui étaient la plupart du temps paysans dans leurs pays d'origine se trouvent ici confrontés à leur isolement et à leur manque d'organisation. D'ailleurs l'absence de politiques dans le mouvement syndical québécois vis-à-vis de ces travailleurs n'a fait que consolider cette situation pendant de nombreuses années. Il semble cependant que ce soit maintenant chose du passé puisqu'à Montréal, plus particulièrement, les contacts entre travailleurs immigrés et mouvement syndical sont de plus en plus nombreux.

Au Québec, se syndiquer, c'est difficile

Ces contacts récents, cependant, ne changent rien au fait qu'il demeure toujours très difficile de se syndiquer au Québec, la situation s'aggravant lorsque vous êtes immigré, connaissant mal la langue, les lois et les coutumes du pays d'accueil. La lutte des travailleurs de Gattuso, à Montréal, est en ce sens exemplaire à plus d'un point.

Les 85 travailleurs de la compagnie Gattuso, à Montréal, viennent de se syndiquer. A 94% Italiens, ces travailleurs étaient auparavant au salaire minimum et à des conditions de travail et de sécurité misérables, nulles:

"Ici, des femmes travaillaient jusqu'à 18 heures par jour et la moyenne pour tous les travailleurs était de 60 heures par semaine. Evidemment, même le temps supplémentaire était payé au salaire minimum, ce qui représentait en fait une diminution de salaire après 45 heures d'ouvrage. Donc, le trop grand nombre d'heures de travail empêchait la communication entre les travailleurs.

Quant aux conditions de travail, on peut dire qu'elles étaient inexistantes. Même si nous avions besoin de vêtements spéciaux pour notre travail, la compagnie ne les avait jamais fournis. Un chef de groupe a même déjà battu un ouvrier de 63 ans et a menacé, entre autres, une femme avec une barre de fer.

Sans aller trop loin dans la comparaison, nous pourrions dire que les conditions de travail, en général, sont bien meilleures en Italie qu'ici, ce qui est tout à fait normal puisqu'en Italie les travailleurs se battent depuis plus de 100 ans pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

La syndicalisation

La plupart d'entre nous n'avaient aucune expérience syndicale. Déjà, un travailleur avait parlé de syndicalisation et il avait perdu son travail.

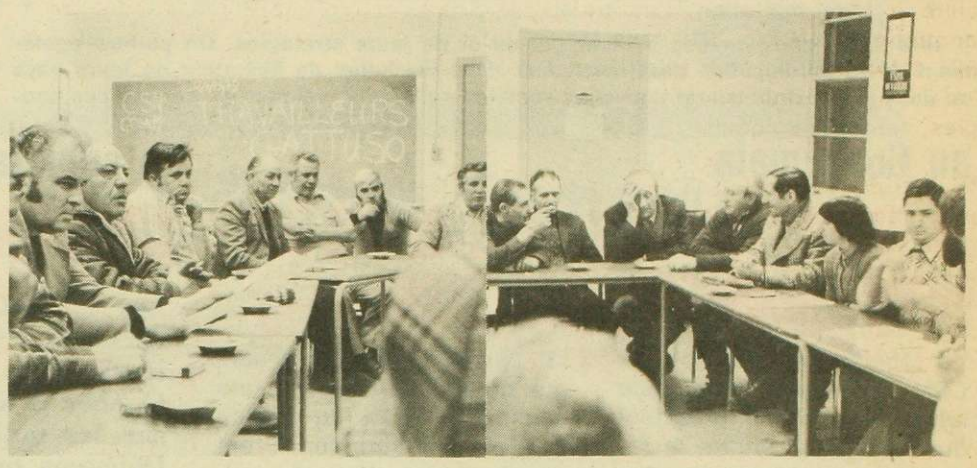

Cette année, ce fut différent: on a commencé à en parler entre nous le 8 janvier et les signatures ont été obtenues une à une, lorsque nous étions sûrs de l'adhésion. Notre demande d'accréditation fut déposée le 28 avril et l'accréditation obtenue le 22 juin. Le patron, évidemment, ne l'a pas su avant le dépôt sinon il se serait empressé de mettre les meneurs à la porte. Parce qu'au Québec, la liberté syndicale, ça n'existe pas. La plupart du temps, tenter de se syndiquer signifie se faire congédier.

L'aristocratie syndicale

De plus, il manque d'information syndicale, ici, pour les travailleurs au salaire minimum On dirait que les travailleurs syndiqués ont créé une barrière autour d'eux, qu'ils forment une sorte d'aristocratie qui ne veut pas se mêler aux travailleurs du salaire minimum.

Aussi beaucoup de travailleurs ont une mauvaise idée du syndicalisme par les travailleurs syndiqués eux-mêmes qui parlent souvent en mal de leur syndicat, ce qui décourage la syndicalisation, empêche le regroupement. Pourtant, le salaire minimum, ce n'est rien d'autre que l'esclavage, un système qui fait que des petits et des moyens producteurs font des profits énormes parce que les salaires sont bas, les conditions de travail inexistantes, les inspecteurs gouvernementaux complaisants.

Mais maintenant, chez Gattuso, c'est terminé.

Nous avons eu notre première rencontre de négociations au mois d'août et le normatif est présentement tout réglé. Les seuls points où il y a accrochage sont les salaires, les heures de travail ainsi que notre demande de congé sans solde (cas de force majeure, mortalité en Italie, etc.). Par rapport aux heures de travail, disons que le patron nous offre 45 heures et ce même après que les conditions minimales fixent la semaine à 44 heures. Mais depuis plus d'un mois maintenant, les travailleurs ont décidé de ne plus faire que 40 heures et de prendre 15 minutes de pause le matin et l'après-midi, même si cela leur entraîne présentement une perte de salaire de trois heures par semaine.

LES LOI ANTI-SOCIALES DE NOS GOUVERNEMENTS

Un jugement de la Cour supérieure, rendu en novembre dernier, déclarait nuls et illégaux les règlements émis par le gouvernement en application de la loi de l'aide sociale, qui empêchaient les grévistes de recevoir des prestations d'aide sociale.

Le gouvernement du Québec s'est alors empressé de porter cette sentence en Appel et de déposer **le projet de loi 118,** *qu'il a fait adopter à la vapeur avant l'ajournement de la session parlementaire en décembre dernier.*

En vertu de l'article 2 de cette loi, une personne seule qui a perdu son emploi du fait d'un arrêt de travail dû à un conflit collectif, ou une famille dont un adulte a perdu son emploi dans les mêmes circonstances, n'a pas droit à l'aide sociale.

Une telle disposition est nettement discriminatoire à l'égard des travailleurs qui exercent leur droit de grève et a pour effet de priver les grévistes et les lock-outés du minimum vital auquel toute personne qui remplir les conditions prévues dans la loi de l'aide sociale et qui se trouve dans un état de besoin a normalement droit.

Il faut ajouter le fait que le gouvernement du Québec a apporté des **changements aux calculs des prestations d'aide sociale,** visant à déduire le montant de $200 qui sera versé, sous la forme de crédit d'impôt cette année, par le gouvernement fédéral à chaque enfant d'une famille ayant un revenu annuel inférieur à $18,000.

En effet, le conseil des ministres décidait, le 20 décembre dernier, de **susperdre l'indexation au coût de la vie des prestations aux familles parentales,** laquelle aurait dû être de 9% en 1979. En ce faisant, le gouvernement provincial, non seulement diminue l'aide sociale aux familles avec enfants, mais économise du même coup entre $12 et $25 millions sur le dos des assistés sociaux.

les modifications à l'assurance-chômage pénaliser les chômeurs

La loi d'assurance-chômage vient à nouveau d'être modifiée. Les conditions pour avoir droit aux prestations sont beaucoup plus difficiles. En effet, il faudra avoir travaillé un plus grand nombre de semaines pour être éligible:

20 semaines d'emploi pour un travailleur nouvellement arrivé sur le marché du travail;

16 semaines pour ceux qui ont déjà touché des prestations dans l'année;

10 semaines pour les autres.
De plus, il faudra avoir travaillé au moins 20 heures dans une même semaine pour qu'elle soit comptée par la Commission d'Assurance-Chômage.

Enfin, le taux de prestations est réduit de 66 2/3 à 60%. C'est une baisse de 10%, alors que le coût de la vie a augmenté de 9% en 1978.

Information:

COMITE DE LUTTE AU CHOMAGE DU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL (CSN)
Tél.: 286-2009

travailleurs de tous les pays...

C'est sous ce titre que dorénavant le journal "Le Travail" consacrera de façon régulière cette dernière page à la chronique internationale. On y parlera en effet des travailleurs de tous les pays, de leurs luttes quotidiennes, de leurs conditions de vie et de travail, de l'exploitation et de la répression qu'ils subissent ainsi que des moyens qu'ils se donnent pour s'organiser en fonction des combats qu'ils ont à mener.

Il sera aussi question des multinationales et de leurs stratégies. On parlera également de la participation des travailleurs dans les luttes de libération de leurs pays ou dans la construction de nouvelles sociétés qui soient vraiment au service des peuples et des travailleurs qui les composent.

Enfin, des informations seront données régulièrement sur les activités de la CSN au plan international. De façon générale, cette page essaiera d'apporter le plus grand nombre possible d'éléments d'information pouvant aider à la solidarité internationale des travailleurs et leur UNITE.

André Tremblay, conseiller syndical à la formation internationale.
SERVICE D'EDUCATION-CSN

au Guatémala

LA REPRESSION FAIT PLUS DE VICTIMES QU'UN TREMBLEMENT DE TERRE

Le 15 janvier dernier, la CSN protestait, dans une lettre envoyée au président du Guatémala, contre la répression qui frappe de plus en plus durement travailleurs et paysans de ce pays. Depuis une douzaine d'années, Amnistie internationale estime qu'il y a eu au Guatémala pas moins de 200,000 assassinats politiques de paysans et d'ouvriers, soit un chiffre aussi élevé que celui des victimes du tremblement de terre qui secoua le Guatémala en février 1976.

Qui sont les auteurs de ces assassinats?

Ce sont les 13 corps policiers ou militaires sous contrôle gouvernemental, l'Armée secrète anti-communiste (groupe terroriste) avec la complicité des compagnies dont la COCA-COLA et la INCO. En mai dernier, 100 paysans ont été tués dans la région de Panzos, parce qu'ils protestaient contre la perte de leurs terres, provoquée par l'arrivée des multinationales liées à l'exploitation du nickel, du pétrole et de l'hydroélectrique. La région de Panzos est celle où est installée la INCO. Rappelons que la INCO a mis à pied 3,500 travailleurs à Sudbury l'an dernier et qu'actuellement, les travailleurs y mènent une grève qui dure depuis 3 mois.

En 1976, les travailleurs de la COCA COLA ont mené une lutte très dure pour se syndiquer et pour que soient réembauchés 52 travailleurs mis à pied. Ils ont gagné la bataille. Depuis, la compagnie et les groupes terroristes à sa solde, ont décidé de décapiter le syndicat. Le président a déjà été victime d'un attentat et le 12 décembre dernier, le trésorier, Pedro Quevedo, était assassiné.

De plus, en décembre dernier, plusieurs habitants des quartiers populaires de la capitale du Guatémala qui protestaient contre une hausse de 100% du prix du transport en commun furent sauvagement attaqués par la police. Trois d'entre eux furent tués et plusieurs femmes et enfants blessés.

Enfin, mentionnons que 38 dirigeants syndicaux sont sur une liste noire de l'Armée secrète anti-communiste. Afin d'éviter d'être assassinés plusieurs d'entre eux ont dû s'exiler du Guatémala. C'est le cas notamment du Secrétaire général Israel Marquez et du Secrétaire général adjoint Miguel Angel Albizures, de la Confédération Nationale des Travailleurs (CNT), affiliée à la CLAT jusqu'en mars 1978.

C'est à la suite du passage au Québec de Miguel Angel que la CSN a élevé sa protestation auprès du gouvernement du Guatémala, avec l'espoir que ce geste pourrait aider, sinon à stopper, du moins à freiner la vague d'assassinats en cours.

le séminaire sur les multinationales

CONNAITRE LES MULTINATIONALES POUR LES COMBATTRE

Les 4, 5 et 6 décembre derniers, 125 travailleurs ont participé à Québec à un séminaire sur les multinationales. Délégués par leurs syndicats, tous provenaient d'usines contrôlées par des sociétés multinationales dans les secteurs du papier, de la forêt, de la métallurgie, des mines et des produits chimiques. Ce séminaire était organisé par les deux fédérations de la CSN responsables de ces secteurs (FTPF, FMM-PC), avec la collaboration du Service d'Education de la CSN.

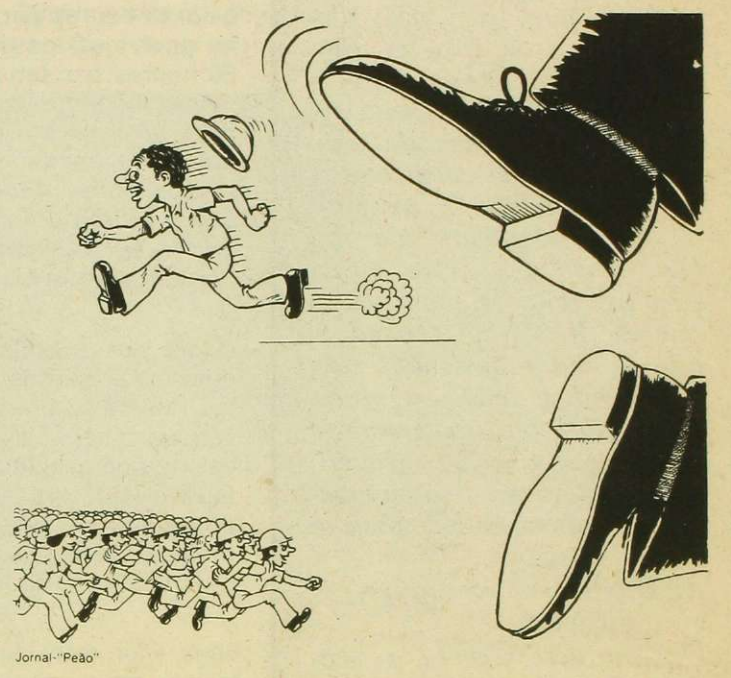

Durant leurs trois jours de travail, avec l'aide de quatre syndicalistes invités en provenance de Belgique, du Brésil, du Vénézuéla et de la Confédération Mondiale du Travail (CMT), les participants ont approfondi leurs connaissances des multinationales et de leur stratégie à l'échelle internationale. Ils ont également recherché les moyens que les travailleurs pourraient se donner pour faire face de façon efficace à ces monstres économiques qui organisent aujourd'hui l'exploitation des travailleurs et l'appauvrissement des populations au plan mondial.

Parmi les nombreuses constatations faites par les participants, l'on peut noter celle que les multinationales ont une stratégie à long terme, bien pensée, fondée sur l'unité et la planification concertées passant par la division des travailleurs à l'intérieur d'une même usine ou entre les différents pays et jouant sur les différences de salaires et de conditions de travail entre ouvriers des pays industrialisés et ceux du Tiers-Monde. Leur intérêt unique est l'augmentation des profits en forçant la consommation, en pillant les matières premières et en utilisant la main d'oeuvre la moins chère possible où qu'elle se trouve dans le monde.

En ce qui concerne les moyens que les travailleurs pourraient se donner pour faire face à cette situation, les participants ont insisté sur l'information et l'éducation et sur la nécessité que la connaissance acquise durant le séminaire dépasse nettement ce niveau et rejoigne le plus grand nombre possible de travailleurs à la base. En ce sens, les délégués ont souhaité que soit reprise l'expérience du séminaire au plan régional en invitant des participants des autres fédérations du secteur privé.

Enfin, les participants ont insisté également sur la nécessité de commencer à uniformiser les revendications face à une même multinationale ou dans un même secteur. Cette uniformisation devrait d'abord être tentée au plan du Québec, à l'intérieur de la CSN d'abord, ensuite avec les autres centrales syndicales et enfin au plan international, avec les travailleurs des autres pays.

Ceux qui seraient désireux d'obtenir plus d'informations sur les conclusions de ce séminaire ou recevoir une copie du rapport peuvent s'adresser soit aux fédérations du papier et de la forêt ou de la métallurgie, des mines et des produits chimiques ou encore au Service d'Education de la CSN.

ressources audiovisuelles

De façon régulière, cette partie de la page internationale proposera des outils d'information et d'éducation à l'intention des organismes intéressés à développer des activités de nature internationale à leurs membres.

- **LE COMPLOT ou Comment les multinationales possèdent le monde**
  film 16mm - 26 minutes, couleur

  Comment les multinationales en sont venues à posséder le monde, sur quelles bases repose leur pouvoir et quelles conséquences pour la population et les travailleurs possède leur implantation à travers le monde.

  S'ADRESSER A: **Carrefour International**
  4258, rue De Lorimier
  Montréal **tél.: 527-6611**

- **BLANCS SUR NOIRS:**
  les multinationales en Afrique du Sud
  Diaporama de 110 diapositives - 30 minutes, couleur - cassette synchronisée.

  Le côté "noir" qui contraste fortement avec les apparences.

  Au-delà du racisme, le système économique d'exploitation des travailleurs noirs du pays et leurs conditions de vie. Les liens économiques du Canada avec l'Afrique du Sud. La résistance des travailleurs noirs et la solidarité demandée aux travailleurs canadiens.

  S'ADRESSER A: **Développement et Paix**
  2111, rue Centre
  Montréal **tél.: 932-5136**